



Réunion des acteurs des filières solaires de la Guadeloupe

Développement de la filière photovoltaïque en Guadeloupe Proposition de dispositif régional

Développement de la filière photovoltaïque en Guadeloupe -Présentation du dispositif régional



- I. Principaux éléments de contexte
- II. Méthode de travail
- III. Proposition de dispositif régional pour le développement du PV
- IV. Poursuite du travail



I. Principaux éléments de contexte

- Etat des lieux de la filière PV en Guadeloupe
 - ▣ Parc PV connecté : 16 MW (plus de 700 sites raccordés)
 - ▣ Production PV livrée au réseau : 5 GWh en 2009
 - Part PV dans la production d'électricité ENR : 2,6%
 - Part PV dans la production électrique : 0,3%

I. Principaux éléments de contexte

- *Un contexte propice au développement du PV en Guadeloupe...*
 - ▣ Conditions d'ensoleillement favorables
 - ▣ Cadre économique attractif pour les investisseurs : tarifs d'achat et défiscalisation
- *... explique le fort engouement pour les projets PV*
 - ▣ Parc PV raccordé multiplié par 6 en l'espace de 3 ans
 - ▣ Tendance vers les projets au sol de grande taille
 - ▣ Explosion du nombre de projets et encombrement de la file d'attente de raccordement

I. Principaux éléments de contexte

- Projets PV en file d'attente de raccordement (EDF - 31/03/2010)
 - ▣ 130 MW pour 460 projets en file d'attente
 - ▣ Environ 85% de projets PV au sol
- Limite des 30% d'énergies 'intermittentes'
 - ▣ 80 MW de PV-Eolien sans heure de déconnexion
 - ▣ 43 MW déjà en service et 15 MW accordés par EDF
- Echéance de septembre 2010 : sortie de la file d'attente projets PV au sol sans autorisation d'urbanisme

II. Méthode de travail

- Réflexion initiée par la région
- Objectifs poursuivis
 - ▣ Orienter et garantir un développement harmonieux, concerté et maîtrisé des filières ENR intermittentes
 - ▣ Contribuer au désengorgement de la file d'attente EDF
 - ▣ Offrir un cadre lisible aux porteurs de projets

II. Méthode de travail

- Grandes étapes de la démarche
 - ▣ Création d'un comité de pilotage PV (2 réunions)
 - services de l'Etat (DRIRE, DDE, DIREN, DAF), EDF, ADEME, chambre d'agriculture, CG, AMG, associations environnement
 - ▣ Organisation de 2 groupes de travail
 - définition de critères de sélection des projets PV
 - double approche, technique et qualitative
 - ▣ Visite de sites PV
 - ▣ Analyse technique et juridique au regard des possibilités offertes par l'habilitation

III. Dispositif proposé

- Principales orientations dégagées
 - ▣ Favoriser le PV en toiture
 - ▣ Limiter l'emprise foncière des centrales PV au sol
 - ▣ Fixer des critères d'appréciation des projets PV
- Dispositif en 2 temps
 - ▣ Phase 1: instauration de quotas entre filières et de critères obligatoires pour le PV au sol
 - ▣ Phase 2 : élaboration d'une grille d'évaluation des projets PV au sol

III. Dispositif proposé

- Phase 1 : Mise en place de quotas
 - ▣ Principe : attribuer une puissance installée minimale garantie entre les filières éolien, PV en toiture et PV sol
 - ▣ Répartition : 22 MW disponibles (sans heure de déconnexion)
 - Eolien : 4 MW
 - PV toiture : 10 MW
 - PV sol : 8 MW
 - ▣ Actualisation annuelle des quotas au regard des évolutions du marché et du réseau

III. Dispositif proposé

- Phase 1 : Critères obligatoires pour les centrales PV au sol « fatale à caractère aléatoire »
 - ▣ Puissance unitaire maximale autorisée de 1,5 MW
 - ▣ Implantation dans des espaces naturels non protégés ; hors Parc National, Réserves naturelles, APPB, sites du CELRL, sites Classés et sites Inscrits, espaces littoraux remarquables, ZNIEFF de type 1

III. Dispositif proposé

- Phase 2 : Grille d'évaluation des projets
 - En cours d'étude - appui sur l'expérience de la Corse
 - Principe : système de notation sur la base d'une liste de critères de qualification des projets PV au sol
 - Objectif : filtrer les projets les plus favorables pour le territoire à l'entrée en file d'attente de raccordement
 - Foncier
 - Aspects technico-économiques
 - Catégories de critères :
 - Environnement
 - Acceptation locale

IV. Poursuite du travail

□ Prochaines étapes

- ▣ Phase 1 du dispositif - délibération de la région
- ▣ Phase 2 du dispositif - concertation fin juin
 - Finalisation de la grille d'analyse
 - Modalités de mise en œuvre
- ▣ Elargissement de la réflexion aux autres filières (charte PV en toiture, développement du stockage, schéma éolien, etc.)

□ Moyens mis en œuvre

- ▣ Recueil des contributions :

www.guadeloupe-energie.fr

Organisation d'ateliers de concertation

9 juin 2010

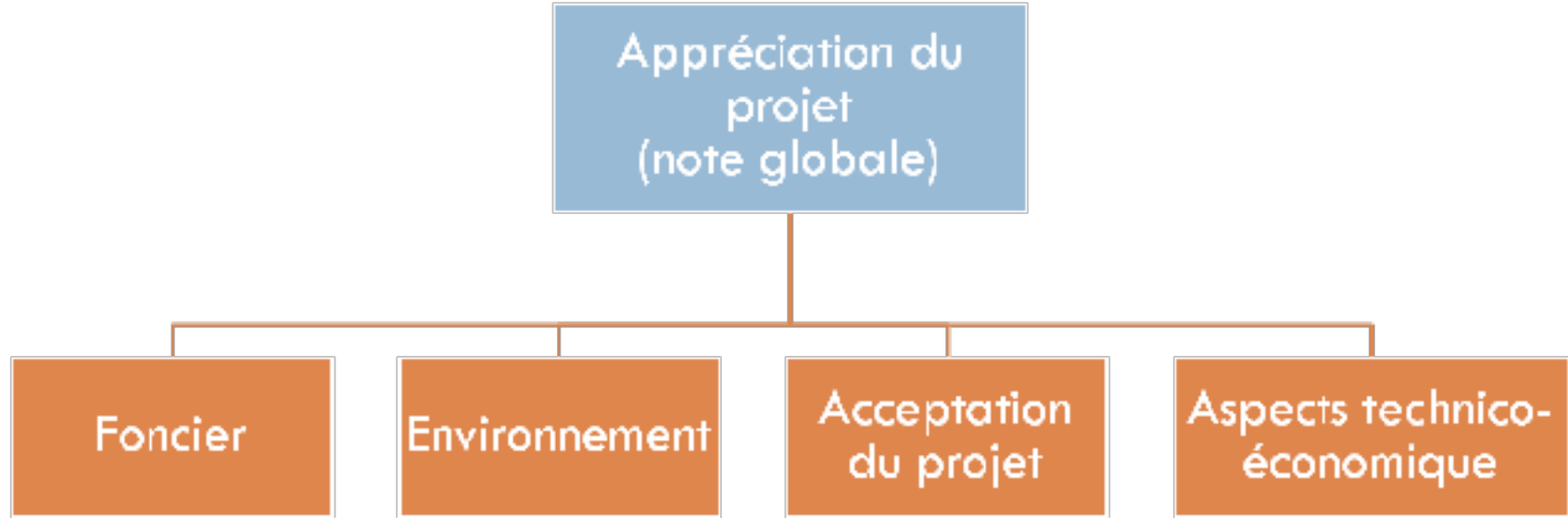
Développement de la filière photovoltaïque en Guadeloupe

Merci de votre attention

Grille d'analyse des projets PV au sol



□ Arborescence principale



Grille d'analyse des projets PV au sol

CRITÈRES DE QUALIFICATION DU PROJET	NOTATION APPLIQUÉE		
Critères relatifs aux aspects fonciers	2	1	0
Potentiel du site d'implantation			
Valeur agronomique des sols (typologie DAF)	faible	moyenne	haute
Implantation sur une zone polluée, impropre aux activités agricoles	oui		non
Implantation sur une ancienne carrière	oui		non
Destination et usage effectif du terrain			
Projet inscrit dans un espace rural de développement	oui		non
Implantation sur une friche agricole (sans activité agricole depuis plus de 3 ans)	oui		non
Densification de sites de production d'électricité préexistants	oui		non
Maîtrise foncière			
Accord écrit du propriétaire foncier (titre de propriété, bail, etc.)	oui		non
Mesures compensatoires agricoles			
Mesures compensatoires chiffrées au bénéfice du secteur agricole	oui		non

Grille d'analyse des projets PV au sol

CRITÈRES DE QUALIFICATION DU PROJET	NOTATION APPLIQUÉE		
	2	1	0
Critères environnementaux			
Qualité de l'étude d'impact			
Qualité de l'étude d'impact réalisée au regard des enjeux du site	satisfaisante		insuffisante
Complétude de l'étude d'impact réalisée au regard des enjeux du site	satisfaisante		insuffisante
Intérêt et valeur environnementale du site d'implantation			
Projet affectant une zone boisée	pas de défrichement	< 1 ha de défrichement	> 1 ha de défrichement
Implantation dans une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique : ZNIEFF de type 2, etc.	non		oui
Implantation sur une zone dégradée, altérée par l'activité humaine ou artificialisée	oui		non
Intégration paysagère			
Réalisation d'une expertise paysagère du projet	satisfaisante		insuffisante

Grille d'analyse des projets PV au sol



CRITÈRES DE QUALIFICATION DU PROJET	NOTATION APPLIQUÉE		
	2	1	0
Critères environnementaux			
Impact et intégration environnementale			
Nécessité de travaux de terrassement	non		oui
Système d'ancrage au sol, fondations et structures	structure amovible		présence de béton
Hauteur des structures	hauteur totale <1,80 m		hauteur totale >1,80 m
Surfaces imperméabilisées : enjeux vis-à-vis du ruissellement et de l'écoulement des eaux	absence d'enjeux	enjeux existants et traités	existence d'enjeux, non traités
Fin de vie du projet			
Clause de démantèlement du projet en fin d'exploitation	oui		non
Garanties supplémentaires sur le démantèlement du projet en fin de vie	oui		non
Traitement et élimination des déchets par les filières réglementaires encadrées	prévus		non prévus
Mesures compensatoires environnementales			
Mesures réductrices de l'impact environnemental chiffrées	prévues et suffisantes	insuffisantes	non prévues
Mesures compensatoires chiffrées	prévues au plus près du		

Grille d'analyse des projets PV au sol

CRITÈRES DE QUALIFICATION DU PROJET	NOTATION APPLIQUÉE		
	2	1	0
Critères technico-économiques			
Profil du porteur de projet			
Analyse des 3 derniers comptes de résultats et bilans de la structure porteuse	pas de déficit sur 3 années de suite		structure déficitaire
Compétences de l'équipe-projet	> 3 références de projets similaires	< 3 références	aucune référence
Opérateur unique (développeur, financeur, exploitant)	un seul opérateur		plusieurs opérateurs
Performances techniques et caractère innovant du projet			
Utilisation de technologies PV innovantes	oui		non
Performance des modules (W/m^2 de modules)	> 120 W/m^2	entre 80 et 120 W/m^2	< 80 W/m^2
Performance de la centrale et emprise au sol (kW/ha)	> 300 kW/ha	entre 250 et 300 kW/ha	< 250 kW/ha
Densité maximum de projets			
Répartition des centrales sur le territoire	distance entre centrales > 5 km	distance comprise entre 1 km et 5 km	distance entre centrales < 1 km

Grille d'analyse des projets PV au sol

CRITÈRES DE QUALIFICATION DU PROJET	NOTATION APPLIQUÉE		
Critères d'acceptation générale du projet	2	1	0
Acceptation sociale locale			
Avis favorable de la commune (délibération du conseil municipal)	oui		non
Avis favorable de la population (enquête publique ou autre consultation publique réalisée)	oui		non
Retombées économiques locales			
Création d'emplois locaux en phase travaux (équivalent temps plein)	> ou = 6	< 6	0
Création d'emplois locaux en phase exploitation (équivalent temps plein)	> ou = 2	< 2	0
Répartition des projets sur le territoire			
Nombre de projets PV au sol sur la même commune	0	1	> ou = 2
Mise en valeur du projet			
Intérêt R&D du projet	oui		non